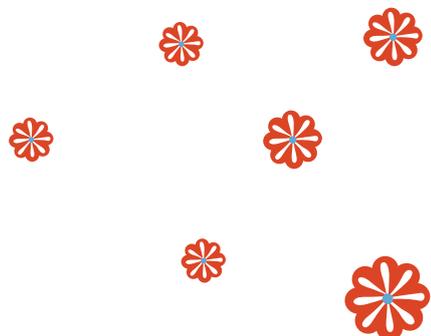




Pr)ntemps

CAROLLES

La création musicale à
l'école Marin Marie
La mutuelle de village
La plage
La vaccination du
12/05/2021
Le fleurissement
Le plan vélo



www.carolles.fr
2, place de la Mairie,
50740
CAROLLES
02 33 61 86 75



La mutuelle pour les Carollais

La Municipalité de Carolles a la volonté d'instaurer une politique sociale solidaire et responsable. Une étude a été menée afin d'être en capacité de proposer aux habitants une offre de « mutuelle santé » compétitive, de qualité et attractive. Elle permet de préserver un accès aux soins pour tous. Cette proposition unique de mutuelle santé qui a des tarifs négociés et maîtrisés, s'adresse à tous les Carollais.

Pour ce faire, une mise en concurrence d'une quinzaine de mutuelles a été effectuée. Après étude et comparaison des offres, le choix municipal s'est porté sur une mutuelle : « MUTUALE ». Cette mutuelle a déjà mis en place une journée de rendez-vous individualisés pour les habitants intéressés afin d'établir des propositions personnalisées et des comparatifs avec leur mutuelle, le cas échéant. Une seconde réunion est prévue le 06 mai de 10h à 16h à la Salle de l'Amitié.

Des permanences régulières seront ensuite organisées afin de répondre aux sollicitations des adhérents. Vous avez dû recevoir un flyer dans vos boîtes aux lettres vous indiquant les dates de présence de « MUTUALE » sur Carolles. Vous pouvez les contacter directement au 02 54 56 41 41 afin de vous inscrire pour la réunion du jeudi 06 mai. « MUTUALE » regrette de ne pouvoir faire une réunion publique mais en cette période particulière des rendez-vous sont préférables.



De la création musicale à l'école Marin Marie



Un programme collaboratif associant le festival des Grandes Marées, l'école de musique de GTM, l'école de Carolles et la commune. Ils visent à solliciter la créativité musicale chez les enfants.

Sur une initiative de l'Association des Parents d'Élèves de Carolles, ce programme pilote a démarré en mars 2020 mais s'est vu interrompu en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 et au premier confinement général. Il a redémarré le 19 Janvier 2021 et se conclura cet été sur le festival des Grandes Marées.

Les enfants peuvent ainsi suivre des ateliers hebdomadaires de 45mn animés par l'artiste Yann Tambour et/ou un professeur de musique de l'école intercommunale de GTM.

La création sera restituée sur un temps fort du festival Grandes Marées fin juillet devant les festivaliers.

Ce projet est financé par la Direction des Affaires Culturelles et l'association « Grandes

Marées » avec le soutien pédagogique de l'école Intercommunale de Granville Terre & Mer et de l'artiste Yann Tambour du groupe Stranded Horse. Il est également porté par la municipalité de Carolles et a reçu l'autorisation de l'Education Nationale.

Point circulation pendant les travaux

Route de la Mazurie : des travaux d'effacement des réseaux, de l'allée Marius Dujardin à la route de Groussey, ont démarré le 19 avril et se poursuivront jusqu'à la mi-juin. La route est barrée sauf aux riverains. Pendant les travaux, le marché est déplacé place de la Mairie.

Rue de la Division Leclerc : les travaux d'aménagement autour de l'espace François Simon commenceront la semaine du 7 juin avec possibilité d'une circulation alternée avec feux. La route sera barrée du 5 au 7 juillet pour la réfection de l'enrobé et la pose du plateau surélevé au niveau de la salle polyvalente, la circulation étant déviée par la route de la Mazurie.

Vaccination COVID-19



Le centre hospitalier d'Avranches-Granville et la commune de Carolles organisent une journée de vaccination :

**Le mercredi 12 mai 2021 à partir de 14h
à la Salle de l'Amitié de Carolles.**

Cette journée de vaccination est ouverte aux habitants de Carolles, Champeaux et Jullouville. Les personnes éligibles sont les personnes de 70 ans et plus en priorité. Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie de Carolles : 02 33 61 86 75.

Vaccin inoculé : Laboratoire Pfizer

Merci de vous munir de votre carte vitale.

Les règles de l'élagage ✂

L'élagage, ou taille des arbres, consiste à couper les branches les plus longues pour des raisons d'esthétique, de santé de l'arbre ou de rendement, mais aussi pour éviter de nuire à un tiers (voisin, passant...).

CAS PARTICULIER : Lorsque les branches d'un arbre commencent à atteindre une ligne à haute tension, l'élagage est non seulement **obligatoire**, mais urgent. Selon le contexte de plantation de l'arbre, l'obligation d'élaguer appartiendra soit au propriétaire de l'arbre, soit à ERDF. Le propriétaire de l'arbre devra faire élaguer lui-même son arbre si celui-ci, planté en domaine privé, déborde sur le domaine public. Toute intervention à proximité d'une ligne électrique doit être réalisée après l'autorisation d'ERDF, pour des raisons évidentes de responsabilité en cas d'accident.

Un nouveau festival dans les rues carollaises



Créée en novembre 2019, la jeune association *Dune music à l'autre* organisera son premier festival de musique éco-responsable dans les dunes de Dragey et différentes animations sont prévues dans des communes de la Baie.

Durant deux jours à la mi-juillet, le public pourra découvrir de la musique dite festive, de type fanfare-brass band (ensemble musical composé d'instruments de la famille des cuivres et d'une section de percussions), dans une ambiance familiale.

Six concerts seront organisés durant le festival, trois par jour (l'après-midi et en soirée).
Un marché animera le site des dunes.

Le samedi 13 juillet, Carollais et touristes pourront profiter d'une fanfare qui déambulera dans les rues de la commune de Carolles. Un marché artisanal nocturne sera organisé rue Division Leclerc.



A vos vélos, prêts, partez!



Le printemps est là, les vélos se multiplient au cœur de notre bourg et à la plage. Nous espérons que le vôtre est prêt. En effet, des réalisations concrètes vont arriver avant le début de la saison estivale.

Tout d'abord, deux boucles vélo, pensées et réalisées par Granville Terre et Mer et les élus des différentes communes, vont traverser notre village et le territoire de GTM. Les «balcons de la baie» vous permettront de rejoindre Champeaux et St Michel des Loups. La balade «au fil du Thar», au départ de St Pair sur Mer passera également par Carolles. Des indications vous permettront de suivre ces randonnées dès la fin du mois de juin.

De plus, notre commune a eu la chance d'être choisie par le Département pour réaliser un test grandeur nature. Après de nombreuses rencontres, une piste cyclable sécurisée vous amènera à la plage depuis la Mazurie à partir de juillet. Cette réalisation a une ambition plus conséquente: elle doit vous permettre d'utiliser le vélo de manière fonctionnelle et sécurisée toute l'année pour rejoindre votre travail et/ou les services granvillais car cette section aménagée fait partie d'un projet global ayant pour but de relier tout le littoral Sud Manche. La municipalité est ravie de pouvoir être parmi les premières à mettre en œuvre cette politique durable sur le territoire de GTM. Bien sûr, vous pourrez vous exprimer sur ces aménagements et, ensemble, nous pourrons continuer de développer les mobilités douces, notamment vers Sartilly et continuer de sécuriser notre village.

Enfin, cet été, un parking temporaire exclusivement réservé aux vélos doit voir le jour devant la plage pendant une période test de 3 semaines et pendant le festival des Grandes Marées. Il doit vous permettre de trouver toujours une place à la plage, d'aller au festival si vous vous déplacez en vélo. Des casiers, station de réparation et recharges VAE arrivent prochainement à la plage pour vous permettre de prendre votre vélo avec plus de confort et de sécurité. Cette expérience pourra nous servir à réfléchir sereinement et collectivement à l'accessibilité future de la plage et à son attractivité.

Lutte contre le frelon asiatique et les chenilles processionnaires

Comme la plupart des communes de la Manche, Carolles a adhéré aux chartes des Fédérations Régionale et Départementale de lutte contre les animaux nuisibles (FREDON et FDGDON50).



Les chenilles processionnaires se développent de plus en plus sur notre commune du printemps jusqu'à l'été, notamment sur les pins maritimes. L'exposition à ces chenilles peut entraîner de graves allergies. Il est possible de poser de manière préventive des pièges à chenilles sur les arbres en respectant les consignes de la FDGDON, ces pièges pouvant être commandés en téléchargeant le formulaire sur le site la mairie à la rubrique Vie Pratique. En cas d'invasion de chenilles processionnaires, il est préférable de faire appel à un professionnel agréé dont la liste figure sur le site de la FDGDON, les frais étant à la charge des habitants. Sites à consulter pour toutes précisions et mesures de prévention à prendre : www.fredonbassenormandie.fr et www.fdgdon50.com

Le frelon asiatique présente un grave danger non seulement pour l'homme mais aussi pour l'écosystème, car il détruit les abeilles, qui figurent parmi les principaux pollinisateurs. Compte tenu des risques d'attaque qui peuvent être mortelles, toute intervention directe est totalement déconseillée. Dès l'apparition d'un nid de frelons, il convient de prévenir sans délai la mairie qui fera appel à un professionnel agréé et prendra en charge les frais de destruction du nid, que celui-ci soit situé sur le domaine communal ou sur un terrain privé.



Carolles Plage : des améliorations dès cet été et des pistes de réflexions pour l'avenir



Cette année, à la plage, priorité a été donnée au fleurissement des parkings, à l'amélioration des sanitaires et à la remise en état progressive des cabines.

Une rénovation plus complète des toilettes publiques est à l'étude afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. L'installation de bacs de récupération d'eaux pluviales est envisagée. Elle doit limiter la consommation d'eau potable dans le cadre des critères de préservation de la ressource en eau préconisée par le Pavillon Bleu et l'Agence de l'Eau.

Un travail est également mené avec le groupe Fleurissement pour embellir le lieu. Ce groupe de bénévoles a dès à présent nettoyé et replanté les talus entourant le parking sablonneux des Tamaris.

Les propriétaires des cabines situées sur le terrain communal ont été invités à remettre en état et repeindre leurs cabines : un grand merci à tous ceux qui ont déjà réalisé ces travaux d'embellissement qui sécurisent et mettent en valeur notre belle plage.

Parallèlement à ces actions, la destination des terrains municipaux va être orientée vers les mobilités douces dans le cadre du Plan Vélo, tout en renforçant l'activité des restaurants et les animations.

Sur le terrain des Pins seront installées une station vélos permanente. Une aire de pique-nique complètera le terrain du sextant. Le parking voiture sera rationalisé pour ne pas perdre de places.

Le fleurissement

Le groupe fleurissement nous a encore été d'une grande aide pour l'embellissement du village cette saison.

Pour accueillir le printemps, le parking des tamaris et l'escalier du Pignon Butor ont été cultivés. Le cimetière et ses abords ont été nettoyés et désherbés.

Un très grand merci à eux. Ils rendent notre village de plus en plus beau!



LA POSTE

L'agence postale de Carolles est située 6 rue des Jaunets, au coeur du bourg, à côté du Camping Municipal et de l'Office du Tourisme.

Horaires d'ouverture :

Lundi : fermé

Mardi / Jeudi / Vendredi / Samedi : 9h - 12h

Mercredi : 9h-12h / 14h15 - 16h45

NUMÉROS UTILES

POLICE DE SECOURS 17

POMPIER 18

SAMU 15

CENTRE ANTIPOISON - RENNES

Tél : 02 99 59 22 22

GENDARMERIE NATIONALE - SARTILLY

Tél : 02 33 89 67 40

COMMISSARIAT DE POLICE - GRANVILLE

Tél : 02 33 91 27 50

HÔPITAL DE GRANVILLE - AVRANCHES

Tél : 02 33 89 40 00

HÔPITAL D'AVRANCHES / URGENCES

Tél : 02 33 89 49 27

AMBULANCES - GRANVILLE

Tél : 02 33 50 03 24

MEDECIN JULLOUVILLE

Tél : 02 33 61 00 05

INFIRMIERS - CAROLLES

Tél : 02 33 90 69 24 - 06 84 62 66 89

PHARMACIE - JULLOUVILLE

Tél : 02 33 61 83 63

SURVEILLANCE DES PLAGES

Tél : 02 33 50 70 63

HELICO PROTECTION CIVIL - DONVILLE

Tél : 02 33 50 07 72

GRDF SECURITE DEPANNAGE

Tél : 08 00 47 33 33

ENEDIS SECURITE DEPANNAGE

Tél : 09 72 67 50 50

CEGA (information service eau potable)

Tél : 02 33 91 62 51

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



* Fermé sauf pour accueil dossiers urbanisme exclusivement

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Fermé	14H - 17H
MARDI	Fermé *	14H - 17H
MERCREDI	9H - 12H	Fermé
JEUDI	9H - 12H	Fermé
VENDREDI	9H - 12H	Fermé *

COORDONNÉES MAIRIE

2 Place de la Mairie
50740 CAROLLES

Tél: 02 33 61 86 75

Courriel: mairie.carolles@wanadoo.fr

Site: www.carolles.fr

 @carolles

Compte tenu des mesures de confinement prescrites par le gouvernement, l'accueil physique du public est modifié de la manière suivante: temporairement la mairie ne sera plus ouverte au public le mardi après midi jusqu'à nouvel ordre.

INFOS PRATIQUES



Réglementation jardinage et bricolage - Arrêté préfectoral du 27 Mars 1997

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Réglementation brûlage des végétaux - Arrêté préfectoral du 8 Février 2005

Le Brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (végétaux feuillage persistant - opposé à caduc, comme par exemple buis, cèdres, chênes verts, houx, lauriers, lierres, pins, thuyas...), de tonte et de fauche, est interdit en tout temps. Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7cm, est toléré en dehors de la période du 1er Avril au 31 Octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes.



Entretien des haies et ordures

Tout riverain doit tailler sa haie et ses arbres débordant sur les trottoirs et la voie publique (c'est une question de civisme et de sécurité). La hauteur maximale des haies est de 1m50 en centre-bourg et de 1m80 dans les autres quartiers du village. L'entretien des pieds de mur et de clôture est à la charge des propriétaires. Le dépôt d'encombrants est interdit sur l'espace public.



Collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue le lundi matin (sortir sa poubelle la veille au soir). RAPPEL : seuls les sacs transparents sont ramassés. Des conteneurs de déchets ménagers sont à disposition au parking de la Poste, chemin des Pendants, parking de la Mairie et parking du Roncier. Pour le dépôt des encombrants, voir :

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE MONTVIRON

	Du 15 avril au 14 octobre		Du 15 octobre au 14 avril	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	Fermée		Fermée	
Mercredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée		Fermée	
Vendredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h



Les animaux :

Pour les chiens : Sous peine d'amende, ils doivent être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune, les déjections doivent être ramassées par les propriétaires. *Arrêté municipal du 4 Juillet 2017*

Pour les chevaux : l'accès et le stationnement sont interdits sur l'avenue des Tamaris, sur le parking de la plage face aux commerçants, et sur le parking faisant face aux falaises - *Arrêté municipal du 21 Mars 2019*



Le Placin :

Il est rappelé que le Placin est un espace privé composé de propriétés grevées d'un droit de passage: seuls les propriétaires peuvent donc stationner sur leur parcelle. La circulation dans cet espace sans respect des sens interdit est passible d'une amende. Le respect civique du droit à l'utilisation de la propriété privée, sur tout le territoire de la commune, permet ainsi le bien vivre ensemble.

Le mot du maire



Peu à peu apparaissent les résultats du travail de l'équipe municipale. Comme toutes les saisons avant celle-ci, le Carolles Printemps vous informe de l'avancée des projets et des actions quand ils sont assez concrets pour changer de manière tangible notre quotidien.

Au premier plan, bien entendu, les sessions de vaccination contre la Covid-19 organisées à la Maison Médicale. Une belle réussite pour laquelle il convient de remercier nos infirmiers et infirmières, ainsi que le réseau bénévole pour leur efficacité et leur disponibilité.

Dans quelques jours une mutuelle de village sélectionnée par la mairie viendra analyser gratuitement la couverture santé de tous ceux qui le voudront et permettra le cas échéant de pallier les manques au travers d'une offre avantageuse.

Le retour de consultation va bientôt permettre la mise en place du compost municipal tant attendu. Le dynamisme de Carolles sur le thème des mobilités douces lui permet, en lien avec le département, d'expérimenter cet été une piste cyclable jusqu'à la plage. Le diagnostic du réseau d'eaux pluviales est budgété et programmé...

Ces projets, comme tant de ceux présentés ce mois-ci, ont souvent comme point commun de partir d'un effort partagé pour aboutir à une plus grande sécurité : sécurité des parcours de santé, sécurité sur des voies de circulation que l'on doit apaiser, sécurité de nos falaises. Se sentir protégés nous permettra de nous tourner avec optimisme vers les plaisirs de l'été, sur notre si jolie plage qui en attendant se fait belle, grâce au groupe fleurissement, à nos commerçants et au travail des propriétaires de cabine !

On vous en dit plus sous peu, dès que la vie, après un dégel tardif, aura repris ses droits et que les partages se feront entre amis, en musique et bientôt en terrasse.

AGENDA

Toutes les manifestations annoncées ne pourront avoir lieu qu'avec l'accord de la Préfecture de la Manche, et si les jauges d'accueil autorisées le permettent, dans le respect rigoureux des règles sanitaires, dont les mesures de distanciation qui s'imposeront. Cet agenda est donc encore sous réserve.

-  **Du Vendredi 14 au Dimanche 16 Mai :** Festival des Ludions, avec expositions d'art chez l'habitant Carollais (neuf domiciles accueilleront une vingtaine d'artistes), déambulations théâtrales etc... Informations: festival.ludions@laposte.net - <https://m.facebook.com/festi.ludions/>
-  **Dimanche 30 Mai :** Conférence d'Art de Catherine Leblanc sur la *Collection Thyssen-Bornemiza* rassemblée à Madrid, qui compte 800 tableaux, sur une période allant du XIVème au XXème siècle inclus. *Salle de l'Amitié à 17h - Entrée libre*
-  **Samedi 12 Juin :** Rencontre Littéraire avec l'auteur et journaliste Xavier Houssin qui viendra nous parler de son dernier livre, *L'officier de fortune*, qu'il signera à l'issue de la rencontre. *Salle de l'Amitié à 17h - Entrée libre*
-  **Jeudi 17 Juin :** Fête de la musique carollaise avec les chants des enfants de l'école Marin-Marie, puis le groupe de musiciens anglais Alcie Bela et Jack Ellis (répertoire éclectique tous publics). *Camping de Carolles (Infos horaires à venir).*
-  **Samedi 3 Juillet :** Concert de musique classique et contemporaine de Michel Deneuve, musicien et compositeur sur Cristal Baschet. (Albinoni, Bach, Chopin, Deneuve, Haendel, Satie). *Eglise St Vigor à 19h - Entrée 10 €.*

D'autres manifestations suivront pendant l'été, dont le Festival des fanfares « Dune music à l'autre », prévu du 13 au 17 Juillet sur diverses communes. La journée du 17 Juillet à Carolles sera animée par une de ces exceptionnelles fanfares professionnelles, où se tiendra également un marché artisanal en nocturne. Plus de précisions dans notre prochaine édition.